

# RGPD, Loi Informatique et Liberté



## Les finalités

Dans le cadre de la prise en charge médicale et l'administration des soins, le Centre Hospitalier d'Ardèche Nord recueille des informations administratives et de santé des patients et les consigne notamment dans leur dossier médical (Code de la Santé Publique - Article R.1112-2). Ces informations sont également utilisées par l'établissement pour des traitements imposés par la réglementation tels que l'évaluation des pratiques professionnelles, la gestion des événements indésirables, l'analyse de l'activité. Ces informations font l'objet d'un traitement informatisé, sauf opposition pour un motif légitime du patient.

## Les données personnelles

Le dossier administratif du patient contient les informations nécessaires à l'administration et la facturation des soins ; son usage est réservé aux services chargés de ces opérations et les données nécessaires au remboursement des soins sont transmises aux organismes d'assurance maladie.

Le dossier médical rassemble les informations de santé du patient, notamment celles confiées aux médecins du service (antécédents, état de santé...), les résultats et les conclusions des examens cliniques, radiologiques et de laboratoires pratiqués, etc. L'accès au dossier médical est réservé aux professionnels membres de l'équipe de soins qui prennent en charge le patient. Afin de garantir la coordination, la continuité des soins, le suivi médico-social ou social du patient, ces informations peuvent être partagées ou échangées avec le médecin traitant et l'ensemble des professionnels assurant la prise en charge du patient, sauf opposition pour un motif légitime de sa part.

## Durée de conservation des données

Le dossier médical est conservé à minima vingt ans à compter de la date du dernier passage et au moins jusqu'au vingt-huitième anniversaire du patient, ou pendant dix ans à compter de la date de son décès (article R1112-7 du Code de la Santé Publique).

## Droits des personnes

Pour accéder à son Dossier Médical, en application de l'article L. 1111-7 du code de la santé publique, le patient peut s'adresser à la direction de l'établissement par lettre recommandée avec accusé de réception Conformément aux dispositions du RGPD et de la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, toute personne dispose d'un droit d'accès, à l'effacement, d'opposition, de rectification sur les traitements de données la concernant.

Pour toute question relative à la protection des données personnelles, le patient peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données personnelles (DPD) désigné par l'hôpital et dont les coordonnées sont :

- Délégué à la Protection des Données au sein du GHT Loire [rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr](mailto:rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr)

Pour une information plus complète concernant ces droits, consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).